

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 27 FEVRIER 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 4 pouvoirs

Date de convocation 21 février 2024
Date de publication 29 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pierre MARY pouvoir à Karine VERVISCH, Jean-Pierre NANCEY pouvoir à Lucienne WOJTYNA.**

**Madame Pascale PETIT** a été nommée secrétaire de séance.

**N° de délibération : 20\_27022024**

**N°20 : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DE LA COULEE VERTE – AVENANT N°1**  
**Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY**

Lors de sa séance du 12 octobre 2021, il a été présenté au conseil municipal les conclusions de l'étude de faisabilité sur la création d'une « coulée verte » sur la commune débutée en janvier 2021 et réalisée par le cabinet PERSPECTIVES Urbanisme et Paysage.

Les élus ont alors approuvé ce projet de « coulée verte » composé de sept séquences jalonnant Bar-sur-Aube :

1. Le départ depuis le complexe aquatique, le quartier des Varennes et son complexe sportif : Pumptrack, parcours fitness et de streetworkout, piste cyclable, stationnements végétalisés...
2. Place du Jard à l'espace Davot :
  - Une place historique pour le stationnement et la pétanque
  - Une promenade le long de la Bresse et requalification du stationnement
  - Le parc Davot : un dialogue avec le parc de la Gravière
3. Le parc de la Gravière

- Où s'aventurer en pleine nature
  - un parcours aventure en lisière
  - une prairie arborée aménagée pour profiter de la rivière
  - Détente et pique-nique
  - Un « espace plage » pour plus de loisirs au bord de l'Aube
4. Des boulevards « Belvédères » sur l'Aube
  5. Place Mathaux : un belvédère lieu d'animation, de rencontres et de détente
  6. L'aire du chemin de Mathaux
  7. Vers la base Canoë – passerelle sur l'Aube vers le Chemin de Fontaine.

Suite à cette approbation et après consultation la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la « coulée verte » sur la ville de Bar-sur-Aube a été confiée au groupement composé de la société C3i et du cabinet Perspective Urbanisme et Paysage. Cette mission de maîtrise d'œuvre porte sur la réalisation de l'ensemble de l'opération de la coulée verte. Cependant, il s'avère plus pertinent de confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des belvédères Boulevard Victor Hugo et de la passerelle reliant l'espace Davot au parc de la Gravière à l'entreprise en charge de leur réalisation par le biais d'un marché de conception/réalisation.

De ce fait, il est proposé, en accord avec le groupement de retirer la réalisation de ces éléments de son contrat de maîtrise d'œuvre par la signature d'un avenant. Cet avenant permettra également d'adapter le montant du contrat au montant de travaux validé lors de la phase d'avant-projet définitif.

Le montant des estimations retenues lors de l'étude de faisabilité sont les suivants :

	Marché initial			Base avenant		
	TO1	TO2	Total TO1 et 2	TO1	TO2	Total TO1 et 2
Gravières	370 000		370 000	369 000		369 000
Pumptrack	180 000		180 000	180 000		180 000
Bld Victor Hugo		617 000	617 000		110 500	110 500
Bld République		272 000	272 000			
Aire Camping Car		132 500	132 500	71 587		71 587
Parc Davot		37 500	37 500		37 845	37 845
Place Mathaux		563 000	563 000		234 120	234 120
Delta estimation		- 22 000	- 22 000			
<b>Hors marché initial</b>						
Belvédère				161 900		
Passerelle Davot + Parc				289 850		289 850
Base Canoë				350 000		350 000
<b>Base de calcul pour Tranche Ferme</b>	<b>550 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>620 587</b>	<b>1 184 215</b>	<b>1 642 902</b>
<b>Base de calcul pour TO 1 et TO 2</b>	<b>550 000</b>	<b>1 600 000</b>	<b>2 150 000</b>	<b>620 587</b>	<b>382 465</b>	<b>1 003 052</b>

D'où la nouvelle répartition des honoraires suivante :

	Répart	Marché			Réel			
		Total TO 1	Répart	Total TO 2	Total TO 1+2	Total TO 1	Total TO 2	Total TO 1+2
TRANCHE FERME								
ESQ	23,695%				9 035,000		6 904,009	
APS	30,344%				11 570,000		8 841,105	
APD	45,961%				17 525,000		13 391,562	
<b>Total TF</b>	<b>100,000%</b>				<b>38 130,000</b>		<b>29 136,676</b>	
<b>TO 1 + 2</b>	<b>Répart</b>	<b>Total TO 1</b>	<b>Répart</b>	<b>Total TO 2</b>	<b>Total TO 1+2</b>	<b>Total TO 1</b>	<b>Total TO 2</b>	<b>Total TO 1+2</b>
PRO	40,32%	9 085,00	31,29%	14 490,00	23 575,00	10 250,97	3 463,70	13 714,67
ACT	7,54%	1 700,00	3,67%	1 700,00	3 400,00	1 918,18	406,37	2 324,55
VISA	4,55%	1 025,00	3,67%	1 700,00	2 725,00	1 156,55	406,37	1 562,92
DET	40,27%	9 075,00	54,57%	25 275,00	34 350,00	10 239,69	6 041,75	16 281,44
AOR	7,32%	1 650,00	6,80%	3 150,00	4 800,00	1 861,76	752,98	2 614,74
<b>Total TO</b>	<b>100,00%</b>	<b>22 535,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>46 315,00</b>	<b>68 850,00</b>	<b>25 427,14</b>	<b>11 071,17</b>	<b>36 498,31</b>
<b>TOTAL MAITRISE D'ŒUVRE HT</b>					<b>106 980,00</b>			<b>65 634,98</b>

Il est donc proposé de réaliser un avenant en moins-value d'un montant de 41 345.02 € soit 49 614.02 € TTC portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 65 634.98 € HT soit 78 761.98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la « coulée verte » pour un montant global en moins-value de 41 345.02 € soit 49 614.02 € TTC,

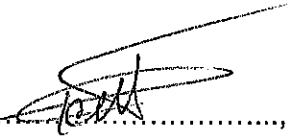
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la « coulée verte »,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI.

.....  
, secrétaire de séance